

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 928 concernant les services d'Etat.

n° 928

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1960

Date de publication

22 août 1960

Date du numéro

30 septembre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Sellières (Jura) rue du Château, est accordé à Mme Patillot et à ses deux filles Martine 10 ans, et Nicolle 8 ans, famille de M. Patillot André, Payeur des Trésoreries d'Outre-Mer (indice 360, groupe II). Mme Patillot et ses enfants quitteront Djibouti par voie aérienne, en principe le 5 septembre 1960. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.